

Le 17 juillet 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 17 juillet 2017 à 19h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Monsieur Christian Gravel, conseiller #5, est absent de cette séance.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-162-07-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-163-07-17

DÉROGATION MINEURE : 151 RUE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande une dérogation, avant l'émission d'un permis, pour l'agrandissement du bâtiment en cour avant donnant sur l'avenue de l'Industrie;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 17 juillet, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée : une dérogation sur l'agrandissement du bâtiment principal en cour avant. La marge avant donnant sur l'avenue de l'Industrie sera à une distance de 7.19 mètres au lieu de 9 mètres. La dérogation sera donc de 1.81 mètre.

SM-164-07-17

DÉROGATION MINEURE : 314 BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT que le propriétaire demande une dérogation, avant l'émission d'un permis, pour l'installation d'une clôture en cour avant sur le côté adjacent à la rue d'un terrain d'angle et hors duquel donne la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 17 juillet, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée : une dérogation sur l'installation d'une clôture sur le côté adjacent à la rue d'un terrain d'angle et hors duquel donne la façade du bâtiment principal. La hauteur de la clôture sera de 1.5 mètre au lieu d'un mètre, soit une dérogation de 0.5 mètre.

SM-165-07-17

DÉROGATION MINEURE; 1145 BOULEVARD BONA-DUSSAULT

CONSIDÉRANT que le propriétaire veut régulariser la situation quant à la position du bâtiment principal qui est trop près de la rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que cette dérogation ne risque pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée de consultation du 17 juillet, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve la dérogation telle que présentée : une dérogation sur l'emplacement du bâtiment principal à une marge avant de 3.3 mètres donnant sur la rue Saint-Jean au lieu de 8 mètres tel que prescrit dans la zone Mb-8, soit une dérogation de 4.7 mètres.

Période de questions

Aucune question.

SM-166-07-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire